

LE JEU ILLÉGAL EST SÉRIEUSEMENT EN PERIL

Panique dans l'industrie du jeu en ligne : les leaders américains du poker mis en examen par le FBI

Personne n'a pu passer à côté de la nouvelle qui a retenti comme une explosion dans l'industrie du poker en ligne, le vendredi 16 avril, véritable « vendredi noir ». Pokerstars, Fulltilt et Absolute Poker ainsi que plusieurs de leurs représentants ont été mis en examen par le FBI, pour des chefs d'inculpation de fraude, d'entente et de violation de la loi interdisant le jeu en ligne (Unlawful Internet Gambling Enforcement Act). Le ministère américain de la justice (Department of Justice, DOJ) pourrait réclamer pas moins de 3 milliards de dollars en réparation de ces comportements illégaux. Au total, cinq noms de domaines ont été saisis par le DOJ, notamment PokerStars.com, FullTiltPoker.com et AbsolutePoker.com, ainsi que 75 comptes bancaires utilisés par les sites de poker et les prestataires de paiement. Depuis, le DOJ a consenti à autoriser l'utilisation des noms de domaine saisis pour permettre aux joueurs américains de récupérer leur argent. Au terme de l'accord avec le DOJ, ces opérateurs peuvent continuer d'accepter de l'argent réel seulement de la part de joueurs non américains.

En France, toute l'industrie du jeu en ligne s'est posé la question de savoir quelles conséquences ces mises en examen pourraient avoir sur leurs licences en France. Le 19 avril dernier, Jean-François Vilotte, président de l'Arjel, a déclaré qu'en application de la loi française, « *si les dirigeants, les mandataires sociaux ou les propriétaires de ces sites venaient à être condamnés sur le plan pénal à titre définitif, y compris à l'étranger, les agréments pourraient être*

amenés à être réexaminés. Nous n'en sommes pas là. » Ainsi, les joueurs français qui utilisent ces sites ne devraient pas s'inquiéter pour le moment. Pour mémoire, la loi française dispose que le candidat à l'agrément doit fournir à l'Arjel un casier judiciaire vierge pour les 10 années précédentes, pour tous les directeurs, mandataires sociaux ou propriétaires mentionnés dans le dossier de demande d'agrément. Bien que la loi soit muette eu égard aux conséquences d'un casier judiciaire non vierge, une condamnation pour activités illégales dans le domaine du poker constituerait de façon certaine un obstacle difficilement surmontable.

L'Arjel poursuit la chasse aux sites illégaux

L'Arjel a demandé aux fournisseurs d'accès à Internet de bloquer trois sites de jeu en ligne, à savoir Oddsmaker, Digibet et Bet4Fight et menace leur hébergeur d'une amende à hauteur de 100 000 € s'ils refusent de bloquer leurs clients. Les deux autres hébergeurs domiciliés à l'étranger ne risquent pas la même amende qu'OVH, qui est sous le feu des projecteurs pour la deuxième fois de l'année après l'affaire Wikileaks. Cette chasse fait suite à une déclaration de Jean-François Vilotte en décembre que 90% de l'offre française de jeu en ligne est désormais légale.

Bien que plusieurs opérateurs aient remis ce chiffre en question, l'Arjel témoigne sa détermination à lutter contre le jeu illégal. On peut toutefois se demander si l'Arjel a réellement les moyens de ses ambitions dans ce domaine.

Par Diane MULLENEX, Avocat à la Cour – Solicitor England & Wales et Clément GAUTIER, Avocat à la Cour, Ichay & Mullenex Avocats.

Le cabinet Ichay & Mullenex Avocats s'est spécialisé dans la gestion des problématiques juridiques liées à l'activité des entreprises de nouvelles technologies. Il conseille ainsi de nombreux acteurs du e-commerce, de l'informatique, des médias, des télécoms et de la recherche dans la gestion de leurs affaires au quotidien, pour leurs projets de croissance interne ou externe et leur développement à l'international. L'ensemble des avocats du cabinet IMA a reçu une double formation en complétant leur formation française soit par une formation à l'étranger soit par une formation en école de commerce. Chacun d'entre eux est tourné vers la nouvelle économie et la mondialisation des échanges accompagnant leurs clients avec une vision pragmatique de la vie des affaires.

5, rue de Monceau 75008 Paris - France

Tel : +33 1 42 89 19 80

Fax : + 33 1 42 89 14 99

www.ichay-mullenex.fr